

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 juillet 2018

---

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1135)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CE232

présenté par  
M. Moreau, rapporteur

-----

**ARTICLE 11 BIS AA**

Au début de la première phrase de l'alinéa 1, substituer au mot :

« janvier »,

le mot :

« septembre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est plus pertinent que le premier rapport soit rendu au moins un an après la prochaine publication de la loi.